



**Rencontre de la Coalition française pour la diversité culturelle
avec la Ministre de la Culture et de la Communication
21 février 2008**

Le 21 février, la Coalition française pour la diversité culturelle a été reçue au Ministère de la Culture et de la Communication par la Ministre, Mme Christine Albanel, en présence de représentants de la DDM (Direction du Développement des Médias), du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, du Ministère de l'Economie et des Finances et du Centre National de la Cinématographie.

La Ministre a rappelé l'action du Ministère, tout au long du processus d'élaboration de la Convention. Elle a noté qu'une première étape avait été franchie, avec l'adoption de la ratification, et qu'une autre tout aussi importante avait débuté, celle de la mise en œuvre.

Elle a assuré la Coalition de la volonté de la France de poursuivre son implication active, tant au niveau international (participation aux réunions du RIPC, Réseau International des Politiques Culturelles, au Comité Intergouvernemental de l'UNESCO), qu'au niveau communautaire, ou bilatéral pour encourager les pays à ratifier la Convention et à verser des contributions au fonds international pour la diversité culturelle, sur une base pérenne et régulière. La France s'est dorénavant et déjà engagée à y contribuer pour 2008 à hauteur de 1% de sa contribution au budget annuel de l'UNESCO, soit 150.000 €, et souhaite que pour l'utilisation du fonds, la priorité soit donnée à des actions structurantes, au développement des infrastructures et à la définition et la mise en œuvre de politiques culturelles.

Après avoir rappelé que 2008 serait l'année européenne du dialogue interculturel, la Ministre a annoncé la tenue de trois grands colloques sous Présidence française de l'Union européenne (2^e semestre 2008) :

- Colloque organisé par la DDM les 16-17-18 novembre 2008 à Avignon : l'objectif est de faire le lien entre le monde de la création et le monde de l'économie et de la finance : le secteur culturel est créateur d'emplois, et contribue à la croissance.
- Colloque du CNC sur la coopération de l'UE et des pays tiers les 7-8 juillet 2008 à la Cinémathèque française : l'objectif est de prolonger l'action de la Commission européenne avec les pays tiers, et de susciter des échanges avec les professionnels des pays du sud, notamment sur les thèmes de la production, de la distribution, de l'exploitation et de la formation.
- Colloque sur la mobilité des œuvres et des artistes

La Ministre a enfin souligné le rôle essentiel joué par la Coalition française et par le réseau international des Coalitions pour la diversité culturelle, qui ont eu un rôle actif tout au long du processus d'adoption et de ratification de la Convention, et s'est réjouie que le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles d'Ottawa ait confirmé la nécessité d'une participation de la société civile aux réflexions et travaux concernant la mise en œuvre de la Convention.

Elle a reconnu que le Gouvernement aurait besoin de la société civile pour progresser dans la campagne de ratification de la Convention, afin d'accroître le poids juridique et politique de cet instrument international. Les Coalitions auront également un rôle à jouer dans le suivi des négociations commerciales afin, comme cela s'est déjà produit par le passé, d'alerter les pouvoirs publics lorsque l'application des règles commerciales menacent les politiques culturelles.

Mme Dubois-Destrizais, sous-directrice à la Direction générale du Trésor et de la politique économique a présenté un état des lieux des négociations commerciales. Les négociations à l'OMC sont bloquées, et l'actualité concerne davantage les négociations bilatérales et la négociation par la Commission européenne d'accords de libre échange avec des pays tiers, incluant un protocole de coopération culturelle, à l'instar des accords de partenariat économique signés avec les pays des Caraïbes (Cariforum). De tels accords sont en cours de négociation avec la Corée et l'Inde, pays qui disposent d'une industrie audiovisuelle développée, et avec lesquels la signature d'un protocole de coopération culturelle identique à celui des pays du Cariforum, pourrait risquer de déstabiliser certaines politiques culturelles européennes.

Pascal Rogard a présenté les activités de la Coalition française pour la diversité culturelle qu'il préside, et a souligné qu'un des objectifs de la Coalition en 2008 serait de mieux faire connaître la Convention et de la populariser auprès du grand public notamment, en créant un comité de parrainage constitué d'auteurs et d'artistes du monde entier.

Il a également évoqué les menaces sournoises liées au lancement d'une nouvelle consultation de la Commission européenne sur la copie privée, dont les perceptions contribuent, dans de nombreux pays, à la vitalité de la création. Au nom de la Coalition française, il a demandé à ce que la France s'oppose vivement à cette réouverture du dossier copie privée par le Commissaire Mc Greevy. Il a par ailleurs souligné les inquiétudes de la Coalition concernant la négociation d'accords de libre échange incluant un protocole de coopération culturelle avec la Corée et l'Inde, qui pourrait déstabiliser les quotas de diffusion européens.

Bernard Miyet, Vice-Président de la Coalition, a insisté sur les menaces croissantes en provenance de Bruxelles et susceptibles de menacer la diversité culturelle : outre la nouvelle initiative du commissaire Mc Greevy sur la copie privée, la gestion des droits en ligne par les sociétés d'auteurs a fait l'objet d'une notification de griefs de la part de la Commission, et les nouvelles modalités de gestion de ces droits risquent de conduire à des déséquilibres et des distorsions sur le traitement accordé aux répertoires, avec une prime pour les répertoires les plus importants, notamment anglophone.

Jean-Paul Alègre a rappelé combien la copie privée était importante pour la création théâtrale, et souhaité que le Ministère de la Culture apporte tout son appui au maintien de la copie privée.

Pour les auteurs de l'écrit, Jean Sarzana a tenu à souligner l'importance du livre dans l'expression de la diversité culturelle, et exprimé le souhait qu'il puisse occuper toute sa place dans les rencontres et débats organisés pour sa défense.

La Ministre a reconnu l'importance du dossier copie privée et indiqué qu'elle ferait le nécessaire pour une intervention du Premier Ministre ou même du Président de la République auprès du Président de la Commission européenne.

Jack Ralite a rappelé que l'adoption de la Convention était une étape mais qu'il était indispensable de rester extrêmement vigilant, car à tout moment, de nouvelles menaces pouvaient surgir, souvent par des voies détournées, et menacer les politiques culturelles en place et la diversité culturelle.

Edouard Pellet a parlé de la conférence organisée en novembre 2007 à l'UNESCO par France Television : « Diversité/intégration, défi pour les médias, rôle majeur pour les audiovisuels publics en Europe ». Organisée dans le cadre de la Convention et en partenariat avec l'UNESCO, l'UER, la Commission et le Parlement européens, cette conférence a débouché sur 4 idées concrètes, parmi lesquelles une journée européenne de la diversité sur une chaîne du service public.

Pour les producteurs de musique, Jérôme Roger s'est félicité de l'adoption d'un instrument international qui légitime la mise en place de politiques de soutien dans tous les secteurs de la création, permettant ainsi au secteur musical d'adopter des mesures propres à favoriser le développement de la production musicale, comme le crédit d'impôt à la production phonographique présenté dans plusieurs pays européens comme un outil de préservation de la diversité culturelle en matière musicale. Il s'est réjoui de constater que le thème de la diversité culturelle n'était plus seulement un thème de colloque mais qu'il s'inscrivait dans la réalité des politiques culturelles.

Claude Michel, en sa qualité de trésorier de la Coalition, a tenu à remercier le Ministère de la Culture et les pouvoirs publics pour leur contribution au financement de la Coalition, sans laquelle elle ne pourrait exister, et souhaité que ce financement ne soit pas remis en cause au cours des prochaines années, car l'adoption de la Convention n'est pas un aboutissement et l'action de la Coalition doit se poursuivre.

Au nom de la Coalition française pour la diversité culturelle, Pascal Rogard a remercié le Ministère de la Culture pour son intérêt et son implication sur le dossier de la diversité culturelle.